



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019

Délibération n° 06

Date de convocation

05.04.19

Date d'affichage

09.04.19

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 35

**Objet : Convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité
Logement Départemental (FSL) pour favoriser les aides en faveur des combs-
la-villais**

L'an deux mil dix-neuf, le quinze avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme M.-M. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. J.-M. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. F. PERIDON par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – M. J.-C. SIBERT par M. JM. GUILBOT – D. REDSTONE par Mme G. RACKELBOOM – M. BAFFIE par M. F. BOURDEAU – Mme N. GILLES par M. Y. LERAY – Mme D. LABORDE par M. P. SEDARD – M. M. HAMDANI par M. G. ALAPETITE – Mme K.-D. MAKOUTA par M. D. VIGNEULLE – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Madame Monique LAFFORGUE a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'avis des commissions Animation Vie Locale et Administration Finances,

CONSIDERANT que la commune souhaite poursuivre son adhésion au FSL afin d'aider les ménages en difficulté à leur accès ou à leur maintien dans le logement dans le parc privé ou social de la commune,

CONSIDERANT qu'il convient de reconduire le partenariat de la commune avec le Département de Seine et Marne,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) ci-annexée avec le Département de Seine et Marne pour l'année 2019.

DIT que le montant de la participation financière de la commune s'élève à 6 718 € soit 0.30 euros par habitant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2019

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 15 avril 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -